

**RAPPORT ANNUEL SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU
 PROGRAMME REDD+ ¹**

1^{er} JANVIER – 31 DECEMBRE 2018

<p>Titre du Programme & Référence</p> <p>Titre du Programme REDD+: PROGRAMME D'APPUI A LA REFORME FONCIERE ET AU RENFORCEMENT DE CAPACITE DE L'ADMINISTRATION</p> <p>Réf. du Programme (le cas échéant): Numéro de référence du Programme/MPTF Office:²</p>	<p>Localité, Secteur/Thème(s) du Programme</p> <p>(le cas échéant) Localité : Kinshasa Echelle nationale (expérimentation dans 2 Provinces pilotes à enjeux REDD+ (Ituri et Mai- Ndombe) et 2 Provinces pilotes où existent des appuis extérieures pour la conduite d'activités sectorielles et/ou habilitantes (Kwilu et Kasai Oriental)</p> <p>Secteur/Thème(s) : Réforme Foncière</p>
<p>Organisations participantes</p> <p>Organisations qui ont reçu un financement direct du Bureau MPTF dans le cadre du Programme</p> <p>1. ONU-Habitat/Global Land Tool Network (GLTN)</p>	<p>Partenaires de mise en œuvre</p> <p>Partenaires nationaux (Gouvernements, secteur privé, ONGs et autres) et autres organisations internationales.</p> <p>1. Ministère des Affaires Foncières 2. Commission Nationale de la Réforme Foncière (CONAREF)</p>
<p>Budget du Programme (US\$)</p> <p>Contribution du Fonds: 7 000 000 • <i>le cas échéant, par agence</i></p> <p>Contribution de(s) agence(s): • <i>le cas échéant, par agence</i></p> <p>Contribution du Gouvernement: • <i>(le cas échéant)</i></p> <p>Autres Contributions [donateur(s)]: • <i>(le cas échéant)</i></p> <p>TOTAL: 7 000 000</p>	<p>Durée du Programme (mois)</p> <p>Durée totale (mois): 48 Mois</p> <p>Date de démarrage³ : 01/01/2017</p> <p>Date de clôture originale⁴ : 31/12/2020 Date de clôture actuelle⁵ : 31/12/2020)</p>
<p>Evaluation du Programme</p> <p>Evaluation – (<i>à joindre le cas échéant</i>) <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Date : dd.mm.yyyy) Evaluation à mi-parcours – (<i>à joindre le cas échéant</i>) <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Date: _ dd.mm.yyyy):</p>	<p>Soumis par:</p> <p>o Nom: Oumar Sylla o Titre: Unit Team Leader, Land and GLTN o Organisation participante : UN-Habitat o Adresse e-mail: Oumar.Sylla@un.org</p>

- ¹ Le terme “programme REDD+” est utilisé pour les projets, programmes et programmes conjoints.
- ² Le numéro de référence du programme REDD+ est le même que celui sur le message de notification, aussi appelé “Project ID” sur le [MPTF Office GATEWAY](#).
- ³ La date de démarrage est la date du premier transfert de fonds du MPTF Office en tant qu'Agent Administratif. Cette date est disponible sur le portail du MPTF Office ([MPTF Office GATEWAY](#)).
- ⁴ Tel qu'approuvé sur le document de programme original par le Comité de Pilotage du FONAREDD. ³³ En cas de prolongation du programme, la date de clôture révisée et approuvée doit être reflétée ici. Si la prolongation n'est pas approuvée, la date de clôture actuelle est la même que la date de clôture initiale. La date de clôture est la même que la date de clôture opérationnelle, qui fait référence au moment où toutes les activités du programme REDD+ ont été complétées par l'Organisation Participante responsable.

Table des Manières

RÉSUMÉ	4
I. OBJECTIFS	5
II. RESULTATS	5
i. Description sommaire des résultats	6
ii. Évaluation axée sur les Indicateurs de Performance	9
iii. Jalon de la LOI	15
iv. Gestion participative	17
v. Narratif sur l'aspect genre	18
vi. Respect des Normes et Gestion Environnementale et Sociale	19
vii. Gestion des risques	22
viii. Illustration narrative spécifique	27
ix. Modalités de suivi	28
x. Révisions programmatiques (le cas échéant)	29
xi. Ressources	29

RÉSUMÉ

Le programme d'appui à la réforme foncière et au renforcement des capacités de l'administration (PARF-RDC) en République Démocratique du Congo (PARF-RDC) participe à l'atteinte de l'effet 6 du Plan d'Investissement REDD+ et vise à doter le pays d'une politique foncière à l'horizon 2020. Pour y arriver, le programme passe par le renforcement de la commission nationale de la réforme foncière en charge du pilotage de la réforme, et la mise en œuvre d'expériences pilotes de sécurisation foncière au niveau communautaire dans des sites pilotes qui seront capitalisées à travers des guides méthodologiques dans le cadre de la réforme.

La mise en œuvre du programme au 31 décembre 2018 présente un certain nombre de résultats. On note une nette amélioration de la fonctionnalité de la CONAREF (jalon 1). Elle est aujourd'hui beaucoup plus fonctionnelle grâce à son assise institutionnelle et opérationnelle, ainsi qu'aux procédures administratives et financières qui s'affinent progressivement. S'y ajoute l'amélioration des conditions de travail du secrétariat permanent grâce à l'appui logistique fourni. Un plan de travail budgétisé a été préparé et validé par le comité de gestion du programme, ainsi que par le comité de pilotage de la CONAREF. Le dialogue sur la réforme foncière au niveau provincial s'installe progressivement avec la mise en place de deux coordinations provinciales en Ituri et Mai-Ndombe.

Pour le jalon 2, le draft 1 du document de politique foncière est disponible et accompagné d'une synthèse exécutive. Ce draft fait suite au forum interprovincial tenu à Bukavu les 5-8 novembre 2018 où les options fondamentales ont été levées.

En ce qui concerne l'appui aux communautés (jalon 3), le jalon pour 2018 s'est avéré beaucoup plus ambitieux par rapport aux travaux préalables à faire avant d'y arriver. Ainsi, des études de référence ont été conduites dans les deux provinces pilotes et une ébauche du guide méthodologique pour la sécurisation foncière est en cours de finalisation. La finalisation du guide passera par l'expérimentation au niveau communautaire, et de façon participative, des outils identifiés et/ou développés. Pour une meilleure cohérence, il est suggéré que cet objectif soit différé à 2019.

I. OBJECTIFS

Le programme d'appui à la réforme foncière et au renforcement de capacité de l'administration en République Démocratique du Congo (PARF-RDC) participe à l'atteinte de l'effet 6 du Plan d'Investissement REDD+ : « les droits fonciers permettent l'évolution durable de l'exploitation forestière et agricole ».

L'objectif stratégique du programme est : « d'ici 2020, une politique foncière soit adoptée - équitable - y compris en ce qui concerne les questions de genre et des personnes vulnérables et les communautés locales et peuples autochtones - et assurant la gestion durable et non conflictuelle des terres et la clarification des droits fonciers en vue de limiter la conversion des terres forestières ».

Les objectifs spécifiques contribuant à l'évolution vers l'objectif stratégique sont les suivants :

- Rendre fonctionnelle la CONAREF pour la préparation et la mise en œuvre de la réforme foncière, intégrant un dialogue sur la clarification de la reconnaissance et la sécurisation des droits fonciers locaux ;
- Appuyer les communautés et élaborer des guides méthodologiques pour renforcer les cadastres, capitaliser les leçons apprises des expériences pilotes, notamment de gestion des conflits fonciers, d'harmonisation et de sécurisation foncière en vue de l'élaboration du Document de politique foncière de la RDC ;
- Elaborer et valider de manière participative le Document de Politique foncière de la RDC et des textes juridiques conformes à la politique foncière et harmonisés.

II. RESULTATS

De Janvier à Décembre 2018, les différentes activités réalisées dans le cadre du programme ont permis d'atteindre un certain nombre de résultat. Ces résultats sont décrits ci-dessous en lien avec les trois jalons pour 2018 (1) et examinés dans le cadre des résultats plus loin (2).

i) Description sommaire des résultats

– Jalon 1 : Renforcement de la Commission Nationale de la Réforme Foncière (CONAREF)

La CONAREF est aujourd'hui plus fonctionnelle grâce à son assise institutionnelle et opérationnelle. Les textes de création officielle (décrets) sont disponibles. Elle dispose d'un secrétariat permanent animé par des experts internes en charge de conduire le processus de la réforme. Les autres organes constitutifs tiennent régulièrement leurs réunions statutaires, même si parfois, pour des raisons de conjoncture, des retards dans la chronologie de tenue des réunions ont été observés. Le secrétariat permanent est appuyé par une équipe de consultants mis à disposition par l'ONU-Habitat. La CONAREF est dotée d'un site web opérationnel et qui s'améliore progressivement en termes de contenu. Aussi, les procédures administratives et financières s'affinent progressivement avec l'élaboration des manuels de procédures.

En outre, les conditions de travail du secrétariat permanent s'améliorent grâce à l'acquisition des équipements logistiques (matériels roulants), bureautiques, et de communication. Aussi, Un plan de travail budgétisé, le PTBA 2018 validé au niveau du Comité de pilotage. Ce PTBA a servi de balise pour évaluer les progrès réalisés. La CONAREF s'en sert mensuellement pour autoévaluer l'état d'avancement des activités planifiées et du progrès dans le décaissement.

Un plan de renforcement des capacités et de développement des compétences du personnel de la CONAREF et des autres acteurs clés de la réforme foncière est déjà en place. Les manuels de procédures administratives et financières ainsi que les descriptions des tâches du personnel de l'équipe CONAREF attendent d'être validés par le comité de pilotage. Une stratégie de communication assortie d'un plan d'exécution est aussi disponible. Elle a été validée au comité de gestion et à la cellule technique, et sa mise en œuvre est inscrite au PTBA 2019.

Deux coordinations provinciales ont été établies dans les provinces pilotes, Ituri et Mai-Ndombe. Celle de Mai-Ndombe est déjà couverte par un arrêté du gouverneur, et pour l'Ituri, le gouverneur et le ministre provincial des affaires foncières ont donné l'assurance à l'équipe (ONU-Habitat/CONAREF) ayant effectué la mission d'installation de la coordination provinciale que l'arrêté serait pris dans le plus bref délais. La CONAREF en assure le suivi. A côté de ces 2 coordinations provinciales prévues dans le document de programme, la CONAREF a aussi déjà mis en place, dans le cadre de son mandat officiel, dans 3 autres provinces.

Les groupes thématiques dotés des TdR de fonctionnement ont déjà été constitués et ont été expérimenté lors de la mise à jour du document de programmation, au forum

interprovincial et lors de l'atelier de rédaction de la politique foncière. De même le Document de programmation de la réforme foncière a été actualisé, redimensionné et validé par le comité de pilotage.

La réunion des partenaires techniques et financiers (PTF) avait été programmée pour fin décembre 2018. Elle a été finalement reportée pour mieux accommoder les risques liés à la période pré- et post-électorale. Les termes de référence sont déjà disponibles et comportent une feuille de route indicative pour le partenariat durable multi-acteurs devant favoriser la collecte de fonds et la durabilité des actions programmatiques du processus de la réforme.

Enfin, il est à noter que le rythme de tenue des réunions et ateliers techniques au niveau du Secrétariat Permanent de la CONAREF ainsi que celui des réunions des organes (cellule technique, comité de gestion, Comité de Pilotage) se normalisent progressivement.

Jalon 2 : Élaboration du document de politique foncière

Au 31 décembre 2018, le draft 1 du document de politique foncière est disponible et accompagné d'une synthèse exécutive. Ce draft fait suite au forum interprovincial tenu à Bukavu les 5-8 novembre 2018. Il a été préparé sur la base des conclusions dudit forum, notamment les options politiques qui y ont été levées. Une équipe multidisciplinaire d'experts s'est retrouvée en retraite pour procéder à la rédaction d'une ébauche consensuelle qui a, ensuite, été peaufinée par l'expert d'ONU-Habitat auprès de la CONAREF en charge de ce jalon.

Une somme d'éléments préalables ayant conduit à ce document de politique foncière mérite aussi d'être rappelée : i) un plan de travail stratégique pour la formulation du document de politique foncière nationale avait été produit et validé ; ii) une revue supplémentaire juridique, thématique et institutionnelle du secteur foncier également réalisée ; iii) des études et expériences existantes sur la tenure foncière des peuples autochtones et des femmes ont été répertoriées et capitalisées. Le draft de politique foncière a été examiné par la cellule technique de la CONAREF et attend de passer devant le comité de pilotage pour sa validation. Il sera soumis aux consultations multi-acteurs en 2019.

Jalon 3 : Appui aux communautés : Elaboration de guides sur les systèmes d'informations foncières (SIF) et registres fonciers communautaires.

Sous ce jalon, le guide méthodologique sur la sécurisation des droits fonciers des communautés locales et des peuples autochtones devait être élaboré et testé en 2018. Mais ce résultat attendu s'est avéré assez ambitieux pour la période considérée. En effet,

l'élaboration du guide méthodologique repose sur un certain nombre de préalables. Les activités de 2018 se sont plus focalisées sur ces préalables, notamment les études de référence sur la tenure foncière et le test des outils et approches identifiés comme pouvant être la solution dans les deux provinces pilotes (Ituri et Mai-Ndombe). Ainsi une étude a été conduite dans chacune des deux provinces, dont une complètement bouclée, celle de l'Ituri. Pour le Mai-Ndombe, un complément d'information est attendu suite à un conflit foncier survenu dans le territoire de Yumbi ayant entraîné une centaine de mort.

Malgré un laps de temps relativement long pour les études, compte tenu des réalités du terrain, les résultats provisoires confirment déjà l'hypothèse de départ. Selon cette hypothèse, la mise en place d'un système d'information foncière (SIF) permet de sécuriser les droits fonciers coutumiers en les intégrant, sans les dévoyer, au système de cadastre en vigueur en RDC. Et les recommandations des études orientent déjà, de façon théorique, le contenu du guide méthodologique dont une ébauche est déjà disponible. Le guide proposera aussi des modèles d'outils juridiques (registre foncier communautaire et charte foncière ou de convention locale de gestion des ressources naturelles) et une institution locale de type comités fonciers locaux (CFL) avec mandat-type.

On retient ainsi que l'expérimentation du SIF dans les 2 zones pilotes débutera en 2019, un autre préalable à la finalisation du guide méthodologique. Le processus d'élaboration du guide est donc itératif, et une version finale sortira de cette expérimentation tout en intégrant les leçons d'autres expériences pratiques identifiées et documentées.

Problèmes rencontrés et leçons apprises :

Le problème majeur rencontré reste celui de retards dans les décaissements des fonds pour réaliser les activités. En termes de leçons apprises, on peut retenir :

- La volonté commune partagée de réussir entre les parties et le facteur déterminent pour l'atteinte des résultats du programme ;
- Les provinces, une fois responsabilisées, sont des acteurs incontournables de la réforme foncière, capables de prendre des engagements utiles pour la prise en charge locale du processus de la réforme foncière ;
- La présence des experts compétents, disponibles pour appuyer et collaborer au programme ne suffit pas en soi pour garantir le succès des résultats. Il faut en plus vaincre le faible niveau de confiance entre les structures onusiennes et les partenaires au programme, en l'occurrence la CONAREF ;
- Une transparence dans la communication et la redevabilité sont des facteurs-clés permettant d'éliminer à temps beaucoup de préjugés et malentendus entre les partenaires de la réforme foncière et les PTF.

ii) Évaluation axée sur les Indicateurs de Performance

Tableau 1 Progrès vers les résultats du projet (Cadre de Résultats)

Outcome 1 : D'ici 2020, une politique foncière adoptée, équitable - y compris en ce qui concerne les questions de genre et des personnes vulnérables et les communautés locales et peuples autochtones - et assurant la gestion durable et non-conflictuelle des terres et la clarification des droits fonciers en vue de limiter la conversion des terres forestières.										Ajustement de la cible (cas échéant)
Output	Indicateurs	Baseline			Cibles		Résultats		Commentaires	
		Valeur	Année	Source	2017	2018	2017	2018		
	Existence d'un document de politique foncière équitable (Existence d'un document de politique foncière équitable et des textes juridiques permettant et protégeant l'accès équitable au foncier et aux ressources forestières)	Politique inexistante. La loi actuelle ne distingue pas les droits de différentes catégories d'ayant-droit communautaires ,	2017	PRODOC	-	-draft de politique foncière		Draft 1 de la politique foncière nationale prêt pour entrer en consultation en 2019	Résultats attendus à la fin du projet : -évolution normale : -validation de la politique au niveau du gouvernement	
	Existence des textes légaux ou réglementaires clarifiant ou complétant les	N'existent pas	2017	PRODOC	-	Pas encore		Pas encore	Résultats attendus à la fin du projet : -productions des ou complétant les dispositions actuelles	

	dispositions actuelles								selon la politique adoptée	
	Qualité du draft de la proposition de loi révisant la loi de 1973 élaboré et soumis au conseil de Ministre	N'existe pas	2017	PRODOC	-	Pas encore		Pas encore	Résultats attendus à la fin du projet : -draft de la proposition de loi révisant la loi de 1973 élaboré et soumis au conseil de Ministre	
Output 1 : CONAREF fonctionnelle pour la préparation et la mise en œuvre de la réforme foncière, intégrant un dialogue sur la clarification de la reconnaissance et la sécurisation des droits fonciers locaux										
1.1.	Niveau de fonctionnalité de la CONAREF	Faible	2017	PRODOC Revue	Elevé	Elevé	Moyen	Moyen	Le processus est fortement engagé et tous les organes de gestion ont repris un état de fonctionnement normal. La CONAREF est bien fonctionnel mais besoin d'être plus autonome.	
1.2.	Taux d'exécution du programme adopté de CONAREF	Faible	2017	PRODOC Revue	Elevé	Elevé	Faible	Moyen	Au 31 décembre 2018, le processus de réalisations des activités vers les livrables a été engagé à près de 85% traduit dans le PTBA et feuille de route	
1.3.	Qualité de dialogue mené avec les parties prenantes sur la clarification de la reconnaissance et la	Faible	2017	PRODOC Revue	Elevé	Elevé	Faible	Moyen	Quelques activités phares attestent que ce dialogue est sur une bonne voie : consultation des parties prenantes aux activités de planification annuelle, lancement	

	sécurisation des droits fonciers locaux								test des groupes thématiques ; actualisation et redimensionnement participatif du document de programmation, tenu du forum foncier interprovincial de Bukavu, lancement des dialogues à travers les CONAREF Mai Ndombe et Ituri, restitution inclusive des études de référence devant aboutir au SIF,	
1.4.	Nombre de réunions du COPIL organisées pour valider le PTBA et la feuille de route	0	2017	Rapports de CONAREF	2	2	1	1	Le processus de fonctionnement régulier est acquis. Une réunion a eu lieu en novembre 2017, une autre en juin 2018 et les autres planifiées en 4 ^{ème} trimestre 2018 ;	
1.5.	Nombre de réunions de la cellule technique organisées	0	2017	Rapports de CONAREF	12	12	0	2	La première réunion a eu lieu en avril 2018. la seconde de l'année a eu lieu le 4 décembre 2018. Les membres ont repris confiance dans leur organe technique ;	
Output 2 : Un document-Guide de politique foncière élaboré permettant la définition des stratégies provinciales de gestion foncière dans le cadre des programmes intégrés, suivant les bonnes pratiques internationales et les lois nationales.										
	Qualité du texte de Guide méthodologique élaboré	N'existe pas	2017	PRODOC Revue	Satisfaisant	Elevé	Moyen	Moyen	Sur base des études de référence menées à Mai Ndombe et en Ituri, en prenant en compte les	

									recommandations des ateliers de restitutions en cours de finalisation, une maquette du guide est élaborée en harmonie avec la vision du SIF, la maquette des annexes au SIF sont fortement engagés dans l'élaboration,	
	Qualité du texte de Guide méthodologique validé	N'existe pas	2017	PRODOC Revue	Satisfaisante	Elevé	Faible	Faible	Le processus de validation est aussi engagé avec les ateliers de restitution des études de référence devant conduire au SIF ;	
Output 3 : Les Guides sur les systèmes d'Informations Foncières et registres fonciers communautaires sont élaborés, testés et validés										
	Qualité du processus de capitalisation et transfert de connaissance face à la Politique & Législation Foncière	Pas encore de capitalisation systématique du processus	2017	PRODOC Revue	-	Satisfaisante	NA	NA	Les TdR ont été élaborés et le processus de capitalisation est engagé ;	

Tableau 2 Progrès vers les indicateurs CAFI couverts par le programme

Indicateur révisé	Ligne de base en RDC (ou date à laquelle elle sera renseignée)	Cible (LOI ou programme approuvé)	Fréquence de rapportage	Progrès réalisé
<p>Effet : A l’horizon 2020, la sécurisation foncière renforcée et plus particulièrement en matière de foncier, la clarification et l’enregistrement des droits collectifs au niveau du terroir villageois permettant (i) d’une part d’inscrire les activités des communautés rurales dans une gestion plus durable et à plus long terme de l’espace et des ressources (y compris au travers de la cartographie des terroirs villageois servant de base aux travaux de zonage), et (ii) d’autre part d’agir comme un incitatif fort à s’engager dans une dynamique REDD+/économie verte et au respect du plan de zonage.</p>	<p>Pas de Politique foncière Pas de textes juridiques harmonisés et conformes à la politique</p>	<p>Politique foncière issue du processus de la réforme publiée adoptée et mise en œuvre.</p>	<p>Semestrielle Annuelle.</p>	<p>Un draft de la politique foncière est disponible au 31 décembre 2018. Il sera soumis aux consultations en 2019 afin d’être adopté à la fin de l’année.</p>

<p>Produit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Politique foncière approuvée - Draft du projet de loi de révision la loi de 1973 <p>- Guides de clarification et l'enregistrement des droits collectifs et individuels au niveau du terroir villageois.</p> <p>D'ici 2018, le processus de capitalisation et transfert de connaissance face à la Politique & Législation Foncière réalisée avec transfert d'expériences vers les autres programmes intégrés et autres provinces.</p> <p>D'ici 2019 : un dialogue et une coordination multi-acteurs engagé à travers une administration foncière nationale et provinciale – test opérationnel du processus de la réforme foncière</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de politique - Pas de guide méthodologique élaboré pour la définition de stratégies provinciales de gestion foncière - Pas encore de capitalisation systématique du processus <p>Niveau faible d'opérationnalité des organes étatiques de mise en œuvre de la réforme</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une politique foncière équitable, élaborée et adoptée - Guide méthodologique élaboré et validé - Politique, Législation Foncière et un transfert d'expériences vers les autres programmes intégrés et autres provinces capitalisées - Des textes juridiques conformes à la politique foncière et harmonisés élaborés 	<p>Par activité semestrielle Annuelle</p>	<p>La loi sera révisée sur la base de la politique. L'objectif pour 2019 est de soumettre aux consultations un document présentant les alternatives à intégrer dans la loi pour la traduction en article contraignant des options levées lors du forum de Bukavu.</p> <p>L'ébauche du guide est presque finalisée. Mais la version finale passe par un certain nombre de préalable expliqué dans le tableau 3.</p>
--	---	---	---	--

iii) Jalon de la LOI

Le tableau ci-dessus présente le progrès vers les jalons tels que définis dans la lettre d'intention.

Tableau 3 Progrès vers les Jalons de la LOI

Période de Janvier 2018 à Décembre 2018					
N°	Descriptif du Jalon	Objectifs	Progrès accomplis	Points d'attention particulière	Solutions proposées
01	CONAREF fonctionnelle pour la préparation et la mise en œuvre de la réforme foncière, intégrant un dialogue sur la clarification de la reconnaissance et la sécurisation des droits fonciers locaux	Rendre la CONAREF opérationnelle pour conduire la réforme foncière	La CONAREF est de plus en plus fonctionnelle et joue pleinement son rôle.	La question est plus focalisée sur l'autonomisation de la CONAREF	Signer un accord de collaboration entre ONU-Habitat et CONAREF afin de transférer la gestion d'une partie des activités.
02	Guide méthodologique élaboré pour la définition des stratégies provinciales de gestion foncière dans le cadre des programmes intégrés, suivant les bonnes pratiques internationales et les lois nationales	Améliorer la gestion foncière et forestière au profit des communautés rurales dans le contexte de leurs ressources et compétences, avec l'appui des services techniques locaux.	L'ébauche du guide est en cours de finalisation sur la base des études de référence conduite dans les deux sites pilotes. La préparation du guide passe par un certain nombre d'étapes, notamment : les études de référence sur la gestion foncière au niveau local ; l'élaboration de certains outils adaptés au contexte local et leur test de façon participative avec les communautés. Ces étapes ne sont pas complètement bouclées.	Finaliser la première ébauche et les projets des outils qui vont avec, et leur expérimentation.	

03	Appuyer les communautés locales dans les procédures de requête de divers modèles locaux et communautaires de gestion durable des forêts et dans la sécurisation des droits fonciers, en particulier dans le cadre des programmes intégrés.	Sécurisation des droits fonciers locaux à travers la mise en place d'un système d'information foncière.	Ce jalon s'est avéré assez ambitieux pour 2018. Il est lié à celui ci-dessus et passe aussi par des préalables.	<p>Les préalables ci-après devraient notamment être réunis pour l'atteinte du jalon :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation des acteurs locaux sur l'utilisation des supports cartographiques (GPS, boussole, chaîne d'arpenteur, croquis, cartes, registre foncier communautaire) et l'enregistrement des opérations et transactions foncières,... - Localisation et enregistrement concerté et cartographié des affectations foncières, y compris pour les occupants traditionnels ; - Mise à disposition des communautés du manuel des procédures foncières élaboré à partir des chartes foncières locales ; - Prise en compte de ces outils par les autorités administratives dans le processus d'approbation des affectations foncières et de certification foncière au niveau des ménages ruraux. 	RAS
----	--	---	---	--	-----

iv) Gestion participative

Le programme d'appui à la réforme foncière en RDC est mise en œuvre de façon transparente et participative. Cela est d'abord reflété dans la planification et l'exécution conjointes des activités par l'ONU-Habitat et la CONAREF. En outre, toutes les autres parties prenantes sont consultées et leurs avis pris en compte. Ainsi, la société civile est impliquée à travers une consultation avec le groupe de travail climat REDD+ rénové (GTCRR) qui participe aux rencontres de planification du programme.

Un élément important de cette collaboration avec le GTCRR est l'exploration des pistes d'action conjointe à la phase des consultations sur le draft de politique foncière. En effet, le GTCRR dispose d'un budget dans le cadre du processus REDD+ et a un rôle de veille et de sauvegarde en terme de protection environnementale et d'inclusion sociale dans le processus. La CONAREF et l'ONU-Habitat se réuniront avec le GTCRR pour planifier ensemble les consultations et ce dernier mettra à contribution ses plateformes provinciales afin de permettre la couverture du territoire nationale lors de ces consultations importantes sur un document capital pour l'avenir de la nation. Le 'Guide méthodologique de consultations' élaboré par le GTCRR sera exploité à ce niveau.

Le secteur privé est aussi impliqué dans ce processus. En effet, la FEC est toujours associée aux activités majeures du programme et a toujours contribué à hauteur de souhait. Cette fédération a pleinement participé dans le processus d'élaboration du draft 1 de la politique foncière, y compris dans la retraite des experts qui ont travaillé sur ce draft sur base des options issues du forum de Bukavu.

Il se remarque aussi la participation des autres agences gouvernementales. Tel est le cas de l'agence nationale de la promotion des investissements (ANAPI). Cette agence est chargée de faire de la RDC une bonne destination pour les investisseurs. A ce titre, elle veille à ce que les réformes en cours puissent prendre en compte un certain nombre d'éléments permettant de faciliter l'investissement dans le pays. Dans le secteur du foncier, il est évident que la transparence et la clarté dans l'accès à la terre, ainsi que la stabilité des droits fonciers sont des conditions sine qua non à l'assurance des investisseurs quant à la certitude de l'environnement des affaires.

En sus de ces cas concrets de participation et de transparence dans la mise en œuvre du programme d'appui à la réforme foncière, la CONAREF s'est dotée d'une stratégie et d'un plan de communication lui permettant de diffuser le maximum d'information sur le processus de la réforme et ce, de façon permanente. Aussi, un plan de consultation est en cours de finalisation pour les consultations autour du document de politique foncière et des grands principes et alternatives qui seront traduits en contenu de la loi foncière qui sera révisée. Ce plan de consultation empruntera au 'Guide méthodologique de consultations' préparé par le GTCRR.

Un autre aspect important de la participation est l'appui aux activités de la société civile. Ainsi le programme a fourni un appui technique et financier à la conférence nationale sur la gestion durable des écosystèmes forestiers de la rdc et le dialogue national sur la prise en compte de droits des peuples autochtones pygmées dans la réforme foncière et de l'aménagement du territoire en RDC organisés par le Réseau des Populations Autochtones et Locales pour la Gestion Durable des Ecosystèmes Forestiers de la RDC (REPALEF) en décembre 2018.

Cet atelier a été précédé par une consultation du REPALEF par l'expert d'ONU-Habitat en appui à la CONAREF pour faire l'état des lieux en matière d'occupation du sol par les peuples autochtones qui a été suivi par une note de position des peuples autochtones pour son inclusion dans le document de la politique foncière.

v) Narratif sur l'aspect genre

L'objectif stratégique du programme d'appui à la réforme foncière est d'arriver à faire adopter « une politique foncière équitable, y compris en ce qui concerne les questions de genre, les personnes vulnérables, les communautés locales et peuples autochtones, et assurant la gestion durable et non conflictuelle des terres et la clarification des droits fonciers en vue de limiter la conversion des terres forestières ». la question du genre transparait donc dès l'objectif même du programme. Cela revient à dire que la réforme visée devrait permettre de mettre fin à l'injustice sociale faite à l'égard des femmes dans le domaine du foncier. Cette injustice n'a d'ailleurs pas de fondement dans les lois du pays traitant des droits de la personne humaine en général et de la femme en particulier.

En outre, dans la mise en œuvre du programme, une étude spécifique a été conduite sur les droits fonciers des femmes et des autres groupes vulnérables. Ce qui a permis de fournir des éléments quant à la prise en compte de leur situation de façon particulière dans la politique foncière, puis dans la loi qui sera révisée.

Un autre aspect genre à considérer dans le programme est la présence du personnel féminin dans les équipes de l'ONU-Habitat et de la CONAREF. Sans atteindre une parité homme-femme, l'effort de relever le nombre de femme employée est assez visible. Au sein de l'équipe de gestion du programme, on note trois femmes sur huit personnes ; autrement dit le chargé de programme est appuyé par une chargée de projet, une chargée d'administration et finances, et une femme-chauffeur, auxquels s'ajoutent un chauffeur et trois consultants placés auprès de la CONAREF. Ainsi la représentation des femmes à ce niveau est de 37%. Pour la CONAREF, on peut noter une femme parmi les 4 experts conduisant le processus de la réforme sous la supervision du coordonnateur nationale. S'y ajoutent quatre agents d'appui : l'assistante juridique, l'assistante du coordonnateur, deux agents de saisie. Au total, sur le personnel direct travaillant sur le programme à l'ONU-Habitat, nous pouvons noter 3 femmes contre 5 hommes. Et du côté de la CONAREF le ratio est de 5 femmes contre 9 hommes (soit 36%). Au total le personnel femmes dans le cadre du programme, tant au niveau de l'ONU-Habitat et du partenaire (de façon cumulée), est de 38%.

vi) Respect des Normes et Gestion Environnementale et Sociale

Mesures prises pour le respect de des sauvegardes.

FONAREDD (2016)	Les réalisations	Le coût en USD	Les défis rencontrés
Principe 1 : Les activités REDD+ doivent protéger les forêts naturelles, favoriser l'accroissement des services environnementaux et renforcer la préservation de la biodiversité. (Cancun a ; IFC norme 6)			
Principe 2 : Les activités REDD+ doivent favoriser la transparence et la bonne gouvernance. (Cancun b)	<p>Le programme est conjointement mis en œuvre avec la CONAREF ;</p> <p>Les autres parties prenantes sont régulièrement consultées et impliquées dans la mise en œuvre</p> <p>Le mécanisme de gestion de plainte de FONAREDD sera promu par la CONAREF qui se dotera de son propre mécanisme progressivement ;</p> <p>Un plan de communication est élaboré ;</p>	Inclus dans le budget du programme	
Principe 3 : Les activités REDD+ doivent minimiser les pertes et dommages, prévoir des voies de recours et mettre en place des mécanismes de réparations justes et équitables d'éventuelles pertes et/ou dommages subis par les communautés et autres parties prenantes (IFC norme 4)	Non applicable. La réforme est censée corriger les injustices en matière foncière.		
Principe 4 : Les bénéfices économiques et sociaux générés par les activités REDD+ doivent être	RAS.		

<p>partagés équitablement et proportionnellement par les parties prenantes intéressées (Cancun f ; IFC norme 1)</p>			
<p>Principe 5 : Les activités REDD+ doivent favoriser l'émergence de nouvelles opportunités économiques pour contribuer au développement durable des communautés locales et des peuples autochtones</p>			
<p>Principe 6 : Les activités REDD+ doivent assurer la participation effective et efficiente de toutes les parties prenantes, notamment des communautés locales et autochtones dans leurs spécificités locales (Cancun d)</p>	<p>Le programme est conjointement mis en œuvre avec la CONAREF ; Les autres parties prenantes sont régulièrement consultées et impliquées dans la mise en œuvre</p> <p>Le mécanisme de gestion de plainte de FONAREDD sera promu par la CONAREF qui se dotera de son propre mécanisme progressivement ;</p> <p>Un plan de communication est élaboré ;</p> <p>Les peuples autochtones et autres communautés locales sont impliquées et appuyer pour une bonne prise en compte de leurs préoccupations.</p>		
<p>Principe 7 : Les activités REDD+ doivent respecter les droits humains,</p>	<p>La réforme foncière vise</p>		

ceux des travailleurs qu'ils emploient et les droits aux terres et ressources naturelles des communautés riveraines concernées. (Cancun c ; IFC norme 3,5,7)	notamment à sécuriser les droits fonciers des communautés locales et des peuples autochtones.		
a) Que les actions complètent ou sont conformes aux objectifs des programmes forestiers nationaux et des conventions et accords internationaux pertinents ;	Le draft de politique élaboré prend en compte ces aspects.		
b) Mesures visant à réduire les déplacements d'émissions.	Non applicable.		
C) Norme de performance 2 : Main-d'œuvre et conditions de travail	Les normes des nations-unies s'applique aux employés du programme.		

vii) Gestion des risques

Les différents risques identifiés et leur mode de gestion sont décrits dans le tableau ci-dessous :

Identification des risques			Analyse du risque		Traitement du risque			Suivi du risque
Description du risque	Période d'identification	Catégorie de risque	Probabilité	Impact potentiel	Action(s)	Resp.	Date limite	Avancement
Défaut de l'autonomie de la gestion financière de la CONAREF	Début du programme (2017)	Technique - Opérationnel		Moyen	Une signature Conjointe sur le compte de la CONAREF à la Banque entre la Secrétariat Permanent de la CONAREF et le Cabinet du Ministre (en cours)			Un mémorandum entre les deux partenaires est en cours de finalisation, mais son processus évolue très lentement. La mise en place du règlement intérieur de la CONAREF accompagnée des Manuels de gestion, est en train de prendre en compte ce risque ; -risque sous contrôle
Le défaut d'installation des coordinations provinciales de la CONAREF	Début du programme (2017)	Technique - Opérationnel		Moyen	Doter la CONAREF des moyens nécessaires (financiers et matériels) pour lui permettre d'installer les coordinations dont le rôle est capital pour assurer la dynamique de discussion autour de la politique foncière ;			Le document de programmation ainsi que le comité de gestion ont cadré le vrai rôle des CONAREF en provinces. Deux coordinations foncières sont mises en place. Certaines provinces ont aussi mis en place des coordinations provinciales en dehors du PARF-RDC. L'appui envisagé en communication interactive devrait réduire le stress lié à cette situation au niveau des provinces. -risque sous contrôle

Le défaut de renforcement de capacité au sein de la Cellule Technique, du Secrétariat Permanent et de l'Administration foncière		Technique - Opérationnel		Moyen	Lobbying pour la recherche des moyens.			-le plan de renforcement des capacités en cours d'enrichissement, une fois mis en œuvre (jalon 1), ainsi que les appuis aux communautés à travers le système d'information foncière (SIF) (jalon 3) devraient apporter des réponses durables à ce risque. -Risque sous contrôle.
Absence d'un budget au niveau de la CONAREF (fonctionnement + mise en œuvre des activités importantes de la réforme foncière)		Technique - Opérationnel		Elevé	L'élaboration d'un budget des activités de la CONAREF et du Budget de fonctionnement. Il appartient au gouvernement de soutenir financièrement sur son budget public, une gamme importante d'activités de mise en œuvre de la CONAREF.			Il y a encore nécessité de placer sur le budget national une prise en compte de ce volet de programmation pour marquer l'engagement du gouvernement ; - cela n'est pas encore effectif, -aussi la synergie des PTF n'est pas encore soudée, -risque qui reste élevé
Le dédoublement des structures		Technique - Opérationnel		Elevé	La CONAREF doit produire l'ébauche du document de politique foncière et la question de la réforme foncière doit être présentée au gouvernement comme une de ses priorités. Actualiser le document de programmation d'ici janvier 2019.			Le draft 1 du document de politique foncière est déjà disponible. Il faut à présent aborder la phase de son appropriation provinciale tout en présentant les grands principes qui seront traduits dans la loi révisée. Le document de programmation actualisé sert de balise aux actions en cours. -risque devenu moyen
Insécurité et incapacité à poursuivre la mise en œuvre du programme		Politico-administratif		Elevé	Partenariat avec les organisations locales opérationnelles dans la zone			Les élections se sont déroulées électorale sans problèmes majeurs de sécurité. Et la

					d'intervention et qui ont une certaine crédibilité sur le terrain et qui peuvent se mouvoir plus facilement dans le contexte d'insécurité.			transmission du pouvoir s'est faite de façon pacifique. Avec l'installation des CONAREF en province pour assurer les consultations, il se pointe à l'horizon l'espoir qu'une insécurité comme facteur bloquant s'éloigne petit à petit ; Ce risque devient moyen à ce jour ;
Opposition des autorités coutumières et des populations locales		Politico-administratif		Elevé	Respect des autorités coutumières, prises-en compte de la culture locale. Sensibilisation et vulgarisation, valorisation du savoir-faire local et de la main-d'œuvre			A ce jour, les autorités traditionnelles participent totalement et activement au processus de la réforme et le document de politique foncière a pris en compte leur place de choix ;
Insuffisance des capacités des administrations provinciales et locales, des prestataires de services pour faire la mise en œuvre, le contrôle et le suivi		Technique - Opérationnel		Elevé	Renforcement des capacités des différentes parties prenantes			Lors du forum de Bukavu de novembre 2018, et aussi lors des missions techniques, l'administration a été avec la CONAREF. La phase 2 du programme 2019-2020 prend en compte le renforcement des capacités des administrations foncières provinciales et locales, des prestataires de services ; Le risque est devenu moyen et en cours d'être maîtrisé
Manipulation des Communautés Locales et des Peuples Autochtones par les élites locales pour saboter le programme		Politico-administratif		Elevé	Définition et mise en œuvre de procédures et de standards reconnus dans les activités de clarification des droits			Il est prévu dans la mise en œuvre, de vérifier comment les sauvegardes socio-environnementales sont prises en compte dans la politique foncière ainsi que

								<p>dans les textes de lois et programmes intégrateurs.</p> <p>A ce jour, les communautés locales et les PA sont bien pris en compte dans les consultations en cours et leurs structures sont bien dans les organes de décisions (comité de gestion, cellules techniques) ;</p> <p>Le risque est devenu moyen et en cours d'être maîtrisé ;</p>
<p>Interaction entre niveau national (réforme institutionnelle) et niveau local (mise en œuvre opérationnelle) sont pas satisfaisante en termes d'intégration.</p>		Politico-administratif		Elevé	<p>Implication des élus du peuple, des leaders locaux et autorités des ETD dans le processus de la reforme</p>			<p>En provinces (Ituri et Mai Ndombe), les députés provinciaux, les notables locaux, les chefs coutumiers, l'administration publique, des leaders locaux et autorités des ETD sont activement impliqués dans le processus de la réforme,</p> <p>Les consultations de 2019, renforceront cet aspect ;</p>
<p>Faible coopération entre services du foncier et chefferie traditionnelle</p>		Politico-administratif		Elevé	<p>Dynamisation des cadres de concertation multi acteurs de la réforme foncière</p>			<p>A ce jour, les administrations foncières ainsi que les chefs de chefferies et secteurs sont activement impliqués dans le processus de la réforme.</p> <p>Les consultations provinciales et nationales prévues en 2019, veilleront également à maintenir cet élan ;</p> <p>La phase 2 du programme prend en compte le renforcement des capacités des administrations foncières</p>

								provinciales et locales, des prestataires de services ; Le risque est devenu moyen et en cours d'être maîtrisé.
Une fois le foncier enregistré, les bénéficiaires dénoncent leurs engagements en faveur d'une démarche REDD+ ou ne respectent pas la planification spatiale et les règles sectorielles définies		Politico-administratif		Elevé	Implication de parties prenantes publiques – privées dans le processus de PSE (paiement pour service environnementaux) avec appropriation locale du processus REDD+.			Au-delà du programme foncier, les PIREDD sont entrain de répondre à ce besoin (voir PIREDD Plateau de Batéké, PIF). Jusque-là l'implication de parties prenantes publiques (cabinet et SG-provinces) – privées (Acteurs non étatiques) dans le processus de PSE se met en marche, la volonté est engagée ; Malgré les efforts d'implication, la FEC (secteur privé) n'est pas encore très visible dans la réforme, un effort va être fait dans ce sens. -Le risque est devenu moyen et pourra être maitrisé ;

viii) Illustration narrative spécifique

Si l'élaboration du draft 1 de la politique foncière est une réussite de la réforme foncière en 2018, il est important de reconnaître que cela n'aurait été possible sans l'action majeure qu'a été l'organisation du forum interprovincial pour la production du projet de document de la politique foncière en RDC 270 délégués venus des 26 provinces du pays ont pris part à ce forum pour discuter des nombreux défis et problèmes fonciers en RDC, et y apporter des réponses appropriées et durables. Le forum a réuni les représentants du gouvernement central, des gouvernements provinciaux, les chefs traditionnels, les partenaires techniques et financiers, les experts de l'administration foncière, les acteurs du secteur privé, les universitaires, les représentants des peuples autochtones, des communautés locales et des organisations de la société civile.

Les discussions au cours du forum ont été axées sur 11 thématiques décrits dans les termes de référence. Les participants ont procédé notamment à une évaluation du cadre juridique et institutionnel découlant de la loi du 20 juillet 1973 et des pratiques y afférentes. Ils ont tiré les leçons de cette évaluation et ont proposé des solutions concrètes à capitaliser dans la formulation du document de politique foncière et dans l'adaptation de la loi foncière à ladite politique. Les débats et les recommandations qui en sont issues ont permis d'aboutir à des options politiques articulées autour des 11 thématiques retenues. Ainsi, la nouvelle politique foncière, et les textes législatifs et réglementaires qui en découleront, devra permettre de :

- restaurer l'équité dans l'appropriation du sol en RDC ;
- résorber les conflits identitaires par le biais de la réforme ;
- sécuriser des droits des usagers et faciliter l'innovation technologique ;
- mieux articuler la reconnaissance des diversités culturelles et historiques avec l'impératif d'un droit foncier national et la gestion républicaine des territoires ;
- assurer une plus grande mobilisation du foncier pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté ;
- mieux développer des systèmes effectifs et efficaces de l'administration foncière ;
- assurer une plus grande garantie d'accès à la terre conforme aux intérêts de la majorité de la population ;
- assurer une meilleure concrétisation des engagements internationaux de la RDC ayant une incidence sur le foncier ;
- arbitrer de façon équitable les intérêts fonciers concurrents et conflits qui en découlent ;
- mieux articuler la gouvernance foncière avec la protection des ressources naturelles et des écosystèmes.

Le forum a été un moment important de discussion importante autour de ces problèmes et a permis de lever des options pour la formulation de la politique. Ceci était déjà une forme de pré-consultation autour de la réforme foncière. L'intervention majeure du programme pour 2018 était donc le forum interprovincial pour la formulation d'une politique foncière en RDC.

ix) Modalités de suivi

Le système de Suivi et Evaluation du programme est encore en chantier. Néanmoins le cadre logique du programme est utilisé comme élément de référence pour la planification des activités. Ainsi en 2018, un PTBA annuel était mis en place et approuvé par le comité de gestion du programme. Le suivi des activités au niveau de la coordination est fait à travers des réunions hebdomadaires pour la planification au sein du bureau du partenaire d'exécution, la CONAREF, suivi des consultations hebdomadaires de l'équipe ONU-HABITAT basée à la CONAREF.

Etant données la nature des activités du programme qui ne repose que sur un travail scientifique, les données qualitatives sont collectées par les experts et l'équipe du programme en collaboration avec le partenaire gouvernemental. Après collecte des données, les informations sont triangulées, analysées et enrichies par les données des autres partenaires du foncier, et ainsi les rapports sont élaborés et communiqués. Ces données sont utilisées pour la prise de décision pour améliorer l'implémentation du programme et informer sur l'évolution du foncier dans le pays. Ces mêmes données des activités sont diffusées à travers des réseaux sociaux, le site web de l'ONU HABITAT et celui de la CONAREF. Les données du programme sont classées électroniquement et physiquement au sein du bureau de la CONAREF et celui de ONU HABITAT.

La gestion de connaissance et apprentissage au sein du programme repose sur les réunions internes et externes avec les staffs, les partenaires, les bénéficiaires, les réunions de COPIL, les groupes thématiques. Une réunion d'évaluation annuelle 2017 et planification 2018 s'est tenue dans ce cadre. Des réunions informelles et formelles des staffs et ou partenaires constituent aussi des bases pour la collecte de bonnes pratiques à travers des échanges d'expérience et histoires de succès. Notons qu'en 2018 l'étude de base du programme, l'étude de faisabilité du SIF ainsi que le forum interprovincial sur le foncier ont marqué l'année en termes des consultations des parties prenantes pour l'apprentissage institutionnelle et la vulgarisation du processus de l'élaboration du document de politique foncière ainsi faisant visibilité des bailleurs des fonds et partenaires financiers du programme.

Au sein du programme en cours d'exécution, le budget de Suivi et Evaluation est intégré au niveau du budget des activités des différents jalons pour permettre un suivi régulier dans la mise en œuvre des activités. Ainsi les missions d'implémentation des activités du programme sont accompagnées des missions de suivi des activités.

Enfin, les réunions statutaires de la CONAREF suivante ont été réalisées, il s'agit de la réunion des COPIL et les groupes thématiques dans le cadre de la préparation du draft zéro de document de politique foncière précédé de la réunion du comité de gestion pour l'approbation du PTBA 2018 garantissant une planification, contrôle, assurance de qualité qui ont eu comme résultat des points d'action, un plan d'amélioration ainsi que des leçons apprises du programme.

x) Révisions programmatiques (le cas échéant)

- Non applicable

xi) Ressources

L'utilisation des ressources financière est présentée dans le rapport financier 2018. Ce rapport fait état d'une utilisation des ressources conformément au PTBA, même un retard important a été constaté dans le décaissement, ce qui influença la réalisation de certaines activités. Le programme prévoit en 2019 de s'appuyer sur des partenaires d'exécution pour accélérer la mise en œuvre du plan de travail annuel.

Le budget consolidé pour 2017-2018 était de 3 millions de dollars US. Ce budget a été exécuté à moitié, et au 31 décembre 2018 le solde était de 1,5 millions.

La gestion financière se fait selon les procédures de l'ONU-Habitat entre Nairobi et Kinshasa où une chargée d'Administration et Finances s'occupe de la gestion quotidienne. Le rapport financier certifié sur base des lignes budgétaires UNDG est envoyé directement par les services financiers au MPTF.